ASSEMBLÉE NATIONALE

12ème législature

francophonie

Question écrite n° 39363

Texte de la question

M. François Cornut-Gentille attire l'attention de M. le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur la défense de la culture francophone. Devant l'Unesco, le premier ministre québécois a plaidé en faveur d'un modèle culturel francophone spécifique face à la surpuissance de l'industrie culturelle américaine. Ce modèle culturel particulier oblige la France à définir et mener des actions de soutien à la production culturelle dans les pays francophones, notamment ceux ne disposant pas des ressources financières minimales pour en assurer la diffusion. En conséquence, il lui demande de préciser les mesures prises par la France pour contribuer à l'émergence d'un modèle culturel francophone spécifique.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu interroger le ministre délégué à la coopération, au développement et à la francophonie sur les mesures prises par la France pour contribuer à l'émergence d'un modèle culturel francophone spécifique. Le Gouvernement français qui partage l'avis de l'honorable parlementaire sur les risques d'uniformisation culturelle est fortement mobilisé dans ce domaine. Il agit en étroite concertation avec les Etats et gouvernements membres de l'Organisation internationale de la Francophonie, souvent par le biais de la coopération multilatérale francophone à laquelle il apporte une contribution substantielle. Dans le secteur culturel, la Francophonie a précisément fait le choix de concentrer ses efforts sur la mise en valeur des productions culturelles francophones du Sud. Elle contribue ainsi à la circulation des artistes et à la diffusion des oeuvres, tant dans les pays du Sud que dans les pays du Nord, à la présence des productions audiovisuelles du Sud dans les grandes manifestations internationales (MIDEM de Cannes, WOMEX de Berlin, festivals consacrés au cinéma). Elle soutient également les festivals culturels du Sud (marché des arts et du spectacle africain d'Abidjan, Biennale des arts de Dakar, rencontres chorégraphiques de Tananarive, festival de la photographie de Bamako) qui s'inscrivent désormais dans l'agenda culturel international. Ces actions démontrent l'engagement des francophones pour la diversité culturelle et le bien fondé du projet de convention internationale qu'ils promeuvent à l'UNESCO. Elles sont conduites en collaboration avec les services de coopération et d'action culturelle des ambassades françaises et en complémentarité avec les programmes de l'Association française d'action artistique qui s'emploie, sous la rubrique « Afrique en création », à faire émerger la créativité francophone en lançant des opérations telles que le grand concours du Design africain dont les résultats seront connus au début de l'année 2005. Enfin, le Gouvernement français apporte une aide directe à de nombreuses manifestations qui mettent en valeur les cultures francophones et qui se tiennent sur le territoire français telles, le festival des théâtres francophones de Limoges, les productions du théâtre international de langue française du parc de la Villette, les musiques métisses d'Angoulême et Africolor de Seine-Saint-Denis.

Données clés

Auteur : M. François Cornut-Gentille
Circonscription : Haute-Marne (2e circonscription) - Union pour un Mouvement Populaire
Type de question : Question écrite

Version web : https://www.assemblee-nationale.fr/dyn/12/questions/QANR5L12QE39363

Numéro de la question : 39363
Rubrique : Politique extérieure
Ministère interrogé : coopération
Ministère attributaire : coopération

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 18 mai 2004, page 3554
Réponse publiée le : 13 juillet 2004, page 5320